



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Tchad

Question écrite n° 60849

## Texte de la question

M. Jean Rigal appelle tout particulièrement l'attention de M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie sur le financement par la France de l'élection présidentielle tchadienne de mai 2001. Certains de nos concitoyens dénoncent cette décision parce que rien n'indique que cette élection se déroulera de façon démocratique. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser la position de la France sur ce dossier.

## Texte de la réponse

Aux côtés du PNUD et de la Communauté européenne, la France a apporté son soutien à l'organisation matérielle de l'élection présidentielle du Tchad. Le soutien français a consisté, d'une part, en l'impression et le transport des bulletins de vote jusqu'au Tchad pour un montant de 1,7 million de franc, et d'autre part en la mise à disposition, en complément de moyens mis en oeuvre par le Gouvernement tchadien, de moyens de transport du dispositif Epervier pour véhiculer matériel électoral et scrutateurs vers les bureaux de vote les plus éloignés. Cette aide a été assortie de garanties, afin de s'assurer de son impartialité : elle répondait à une demande de la commission électorale nationale indépendante (CENI), où sont représentées les formations politiques d'opposition et les organisations de la société civile. Ses points d'application ont également été déterminés en partenariat avec la CENI. L'aide financière destinée à l'impression et au transport des bulletins ont été versée sur un fonds géré par les programmes des Nations-unies pour le développement. Le transport assuré par les aéronefs du dispositif Epervier s'est effectué sous le contrôle de la CENI et de représentants des partis politiques. Le dispositif Epervier a par ailleurs permis de véhiculer des observateurs électoraux vers les villes de province. Lors du premier tour de l'élection, le 20 mai, en dépit des habituels dysfonctionnements, la mise en place du matériel électoral et les opérations de vote se sont déroulées de façon satisfaisante, selon l'avis de la trentaine d'observateurs internationaux. Aucun débordement majeur n'a été signalé. Au vu des tensions apparues suite à la proclamation des résultats provisoires, et dans l'attente de la publication des résultats définitifs, qui doit avoir lieu le 18 juin, la France a appelé chacun au sens de ses responsabilités. Les six candidats opposés au président sortant, appuyés par des leaders syndicaux et le groupement « Forces vives », qui contestent les résultats provisoires, ont été arrêtés à deux reprises pour avoir appelé à des manifestations. Face à cette situation qui comporte des risques de violence, la France a appelé toutes les parties à la retenue.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean Rigal](#)

**Circonscription :** Aveyron (2<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 60849

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** coopération

**Ministère attributaire :** coopération

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 14 mai 2001, page 2763

**Réponse publiée le** : 25 juin 2001, page 3666